

Concours section : Concours externe d'inspecteurs de l'action sa

Epreuve matière : EP2 - Compo politiques sociales

N° Anonymat : 184524

Nombre de pages : 8

15 / 20

Concours / Examen : INSPECTEUR ACTION SOCIALE ET SANITAIRE

Externe / Interne / 3ème concours : EXTERNE

Intitulé de l'épreuve : COMPOSITION POLITIQUES SOCIALES

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

## Les politiques sociales inclusives : une évolution nécessaire ?

Depuis la rédaction de l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme en 1789 et l'assertion selon laquelle chacun naît égal en droits, la France porte en son roman national l'idéal d'une société par laquelle les inégalités de naissance seraient contre balancées par l'action sociale de l'Etat. C'est dans ce cadre que prennent corps les politiques sociales inclusives qui, face à l'existence de populations marginalisées ou victimes d'inégalités en raison de leurs caractéristiques propres, tentent de reconstruire une égalité des chances. Les groupes visés sont nombreux : les femmes, les personnes handicapées, les personnes immigrées, les chômeurs éloignés du travail, les sans-abris, sont tous des populations qui, du fait de leur exclusion des schémas sociaux normaux, nécessitent des politiques adaptées. Or, force est de constater que, malgré les très nombreuses politiques inclusives depuis la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale, les résultats de ces politiques restent ~~peu~~ ~~ou~~ ~~moins~~ décevants voire inefficaces. Dès lors, des évolutions apparaissent nécessaires pour permettre aux politiques inclusives d'exprimer leur plein potentiel.

Comment assurer l'effectivité réelle des politiques sociales d'inclusion ?

En premier lieu, la France renferme une

N°  
A.I.R.

pluralité de minorités dont l'inclusion constitue un objectif social bénéfique. Toutefois, l'inefficacité relative des politiques d'inclusion appelle à une évolution de ces dernières au travers d'une action étatique renforcée.

1. La France renferme une pluralité de minorités dont l'inclusion est un objectif social aux fortes externalités positives.

1.1. La France présente de nombreuses minorités dont l'inclusion spontanée est difficilement envisageable.

De Durkheim à Pierre Clastres, la sociologie moderne a démonté la tendance des sociétés à constituer en leur sein des minorités qui contrastent par rapport à une majorité consolidée. Cette affirmation est vérifiée en France où gravitent autour d'un noyau central une diversité de populations s'éloignant de la normalité française. Cette dernière trace comme individu appartenant à la majorité l'image d'un individu français blanc, éduqué, proche du travail et en bonne santé. A l'inverse, les membres des minorités s'éloignent de ces caractéristiques et, de fait, sont confrontés à une société qui ne répond pas nécessairement à leurs besoins de manière spontanée. A titre d'exemple, il existe aujourd'hui peu d'écoles et d'universités disposant du matériel adéquat

peut accueillir au sein de la population majoritaire les êtres porteurs d'un handicap. De même, la faible présence de formulaires administratifs en langue anglaise rend difficile l'accès au service public pour les personnes d'origine ~~immigrée~~ étrangère.

Les sociétés n'ont pas de tendance naturelle à admettre en leur corps les minorités. En témoignent les faits historiques de génocides, tels que le génocide mené par le 3<sup>e</sup> Reich envers les personnes de confession juive, les personnes homosexuelles, les tziganes et les personnes handicapées, ~~ou~~ encore le génocide des indiens de 1935. C'est dans ce cadre que les politiques inclusives sont nécessaires. Elles permettent de contre-carrer la tendance à l'exclusion des minorités par la majorité. Ces politiques peuvent ~~être~~ en plusieurs sens : elles peuvent fournir des aides financières, garantir l'ouverture <sup>et l'accès</sup> des établissements publics, l'achat de matériel ainsi qu'imposer des obligations légales à destination de la société civile. Ainsi, le droit au travail dont dispose toute personne titulaire du droit d'asile leur permet, malgré leur précarité, de bénéficier d'un accompagnement de l'État employeur vers le monde du travail.

1.2. Répondant à <sup>un</sup> objectif social aux fortes externalités positives, les politiques sociales en France ont été fortement développées à la fois dans le cadre national et européen.

Le développement des politiques inclusives s'est fait sous l'influence du droit communautaire et, plus largement, conventionnel. La Convention européenne des droits de l'Homme a ainsi vu l'engagement par la France dès 1950 de respecter et d'inclure dans son corps social les minorités notamment nationales et religieuses. L'Union européenne a également été source d'influence. Ainsi, la directive portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes a abouti à sa transcription dans le droit interne de ces dispositions au travers de la loi portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes de 1999. A mesure de l'importance <sup>professionnelle</sup>

croissance de la prise en compte des minorités dans la pensée occidentale, les politiques inclusives se sont multipliées en droit interne avec, par exemple, la loi de 2005 portant sur le handicap ou la loi portant sur le droit au logement opposable de 2008 permettant, entre autres, de lutter contre le sans-abrisme et la précarité.

Au-delà de l'objectif social certain de ces politiques d'inclusion, il est opportun de noter les fortes retombées à la fois sociales et économiques d'une société œuvrant pour l'inclusion des minorités. Sur le plan social, les politiques inclusives renforcent le bien-être général de la population en limitant la précarisation des ~~particuliers~~ minorités et en assurant leur état de santé, ce qui améliore par extension l'état sanitaire global du pays. ~~Sur le plan économique,~~ A titre illustratif, la mise à disposition de l'aide médicale d'état pour les personnes handicapées en attente d'un titre de séjour permet de réduire les risques sanitaires qui découleraient d'une absence d'accès aux soins. Sur le plan économique, les politiques inclusives notamment dans le domaine du travail accroissent une meilleure productivité de l'ensemble de la population et une augmentation du produit intérieur brut. Les politiques visant à inclure les femmes dans le milieu professionnel en est un bon exemple. Les politiques inclusives ont ainsi fait leurs preuves en produisant de nombreuses externalités positives et en générant ainsi un bien-être social plus grand.

\*

Les politiques inclusives ont démontré leur capacité à répondre ~~aux~~ à l'objectif social qu'est l'inclusion des minorités dans la vie sociale globale. Cependant, malgré la volonté des gouvernements successifs de renforcer le caractère inclusif de la France, force est de constater que les politiques mises en œuvre rencontrent des obstacles qui limitent leur efficacité.

\*

Concours section : Concours externe d'inspecteurs de l'action sa

Epreuve matière : EP2 - Compo politiques sociales

N° Anonymat : 184524

Nombre de pages : 8

15 / 20

Concours / Examen : INSPECTEUR ACTION SOCIALE ET SANITAIRE

Externe / Interne / 3ème concours : EXTERNE

Intitulé de l'épreuve : COMPOSITION DE POLITIQUES SOCIALES

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

2. L'inefficacité de certaines politiques inclusives appelle une évolution de ces dernières au travers d'une action étatique renforcée.

2.1. Malgré une volonté politique certaine, les politiques inclusives peinent à s'imposer dans le paysage français.

La multiplication et le renforcement des politiques inclusives ne se traduisent pas nécessairement par des résultats satisfaisants. A titre d'exemple, les politiques visant à améliorer la place des personnes handicapées dans la société ont été l'objet d'un travail de fond depuis la loi de 2005. Il est vrai que des progrès ont été réalisés : ainsi, le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans des établissements scolaires normaux ~~sont~~ <sup>est</sup> passés de 130 000 en 2015 à 350 000 en 2020. Cependant, ces réussites occultent des phénomènes inquiétants : ainsi, alors que le pourcentage de salariés handicapés dans les entreprises doit être au moins de 6%, il n'est aujourd'hui que de 3,5%. De même, si l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un des objectifs du quinquennat, on ne compte que 0,5% de femmes dans les directions des plus grandes entreprises. Les discriminations

N°

518

ne se limitent pas à ces deux phénomènes : les minorités sexuelles, religieuses ou raciales sont également peu incluses dans la société. En témoignage, malgré le soutien apporté en termes d'allocations, d'éducation et de logement, le séparatisme qui frappe certains quartiers délabrés. La ~~polit~~ <sup>polit</sup> visant à lutter contre le séparatisme de 2019 est à ce titre un aveu de défaite : les politiques inclusives n'ont pas su s'adapter à certains besoins émanant du terrain.

L'inefficacité relative des politiques inclusives ~~peut~~ être éclairée au travers de trois ~~points~~ <sup>points</sup>. Le premier ~~point~~ <sup>point</sup> est un manque certain de moyens humains et financiers dans la mise en place des accompagnements et obligations.

Ainsi, le nombre d'agents à Pôle emploi saffie d'une ~~évaluation~~ <sup>évaluation</sup> par rapport au besoin réel, ce qui ne permet pas d'adapter l'accompagnement aux besoins de chacun. Dans ce cadre, la mise en place de politiques inclusives dans le domaine du travail s'avère difficile par ce qui se joue sur le terrain. En ce qui concerne le sans-abrisme, les politiques visant à ~~recruter~~ <sup>recruter</sup> davantage de places en centres d'accueil et à aider les personnes concernées à se réinsérer ne bénéficient pas d'enveloppes budgétaires adaptées. ~~Au-delà de ces considérations~~ <sup>En second temps</sup>, les politiques inclusives diffèrent dans leur nature des autres politiques sociales. Celles-ci sont souvent à cheval entre plusieurs secteurs de politiques publiques, que ce soit le travail, la sécurité sociale, l'éducation, le soutien médical et autres. Les politiques

inclusives demandent une approche systématique dont les tenants et aboutissants ne sont pas toujours perceptibles, ce qui limite la création d'une politique inclusive totalement adéquate à la réalité du terrain. A titre d'exemple, le Revenu minimal d'insertion, tout en limitant la précarisation, a renforcé l'exclusion des populations minoritaires et plus fragiles. Enfin, les politiques inclusives peuvent rencontrer des obstacles <sup>En théorie pour</sup> qui les dépassent et qui reposent dans la culture et l'inconscient collectif: le sexisme, le racisme ou l'homophobie ont une composante invisible qui échappera toujours à la volonté de la puissance publique.

2.2. Les obstacles rencontrés par les politiques inclusives appellent une évolution de ces dernières par une action étatique renforcée.

L'action publique en matière d'inclusion n'est pas pleinement efficace: sur le plan humain et financier, les moyens manquent. Quand aux obligations instituées, par exemple vis-à-vis des femmes et des personnes handicapées, celles-ci ne sont pas totalement respectées. Dès lors, il apparaît que l'évolution des politiques inclusives doit s'exprimer par une action étatique réaffirmée au travers de trois vecteurs.

Le premier vecteur consiste à accroître les moyens au niveau national comme au niveau local. Si le contexte budgétaire rend difficile cette évolution, les politiques inclusives ne pourront s'imposer dans cet effort public. A titre d'exemple, il est aujourd'hui nécessaire de recruter en masse des assistantes de vie scolaire: sans cela, l'inclusion des enfants handicapés ne pourra qu'être freinée. De même, et alors que l'état s'est engagé au travers du droit au logement opposable, le sans-abrisme et le mal logement ne trouveront de solution que par la décision très concrète d'investir dans des constructions et réhabilitations immobilières.

Le second vecteur consiste à affermir les mesures répressives et pénales à l'encontre des particuliers et entreprises ne respectant pas les obligations instituées par les politiques inclusives. Ainsi, l'obligation d'embauche de

personnes handicapées et l'obligation de promotion des femmes à des postes de haute responsabilité doivent être accompagnés d'une sanction financière dissuasive dans le cas où ~~cette obligation~~ <sup>cette obligation</sup> ne serait pas mise en place.

Enfin, tout en prenant garde à ne pas accroître l'inflation normative, le législateur tout comme l'exécutif doivent coopérer afin de mettre en place des politiques inclusives adaptées au terrain. À ce titre, la tenue d'évaluations ex-ante et ex-post constitue un outil efficace permettant d'assurer les impacts positifs de l'action étatique.

Le développement des politiques inclusives sous l'influence du droit conventionnel a permis à la France de tendre vers une inclusion plus forte des minorités qu'elle comporte. Malgré les bénéfices sociaux et économiques de ~~ces~~ telles politiques, celles-ci sont frappées par une relative inefficacité due à un manque de moyens ~~et~~ <sup>et</sup> à une complexité inhérente dans leur mise en place. Dès lors, les politiques inclusives appellent aujourd'hui une évolution de l'action étatique, qui ~~doit~~ <sup>doit</sup> ~~être~~ <sup>soit</sup> ~~soit~~ <sup>soit</sup> ~~soit~~ <sup>soit</sup> dont la posture passerait à être plus proactive sur le plan des moyens et plus ferme sur le plan des obligations imposées à la société.